

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 1737

**Artikel:** Grütli : trois Suisses à louer : les autorités ont laissé la prairie libre pour Hayek!  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024364>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Grütli : Trois Suisses à louer

*Les autorités ont laissé la prairie libre pour Hayek!*

Jean-Daniel Delley (22 juin 2007)

Le lamentable feuilleton du 1er août au Grütli (DP 1735) touche à sa fin. Il illustre à la caricature la domination du monde économique sur le pouvoir politique. Présent lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité de chefs d'entreprise à Davos et le bon déroulement de la foire sportivo-financière qu'est le championnat d'Europe de football, le Conseil fédéral se défile quand il faut

tenir tête à une poignée d'excités fascistes qui ont jeté leur dévolu sur un lieu mythique. Et voilà maintenant que des patrons sauvent la mise patriotique en finançant une part des modestes coûts engendrés par quelques discours et un feu sur la célèbre prairie.

On peut à juste titre s'inquiéter des difficultés réelles que

rencontrent les autorités publiques à contenir les débordements des puissances économiques – évasion fiscale, délocalisation, mépris pour des règles collectives. Dans le cas particulier, l'autorité politique s'est proprement effacée, laissant le champ libre aux mécènes de l'économie. C'est tout aussi inquiétant.

## Le contrat de législature n'est plus une rengaine

*Un accord majoritaire sur le financement des assurances sociales est indispensable pour la prochaine législature*

André Gavillet (25 juin 2007)

Sujet intarissable. Depuis quarante ans, des politiques, mandataires ou journalistes réclament un projet politique cohérent: contrat entre les partis gouvernementaux, programme de législature du Conseil fédéral. Quelques exemples récents: le parti radical suisse propose aux autres partis, associés au pouvoir, des discussions sur quelques thèmes fondamentaux; les mandataires socialistes fribourgeois Alain Berset et Christian Levrat imaginent que les verts, le PDC et le parti socialiste pourraient promouvoir ensemble une autre politique; les Chambres fédérales, cette session même, adoptent une modification de la loi sur le parlement pour savoir comment approuver, amender, le programme de législature que le Conseil

fédéral présentera en 2008.

Pourquoi cette persistance? La réponse est simple. La revendication d'un programme est née avec la formule magique. Le gouvernement à quatre partis suppose la concordance. Si elle se révèle insuffisante, on rêve de la formulation d'un accord qui lierait les partis. C'est plus le constat d'un manque que l'expression d'une alternative. On s'en est accommodé jusqu'à aujourd'hui, toutefois le système va être confronté à une épreuve de vérité qui exigera des choix décisifs et, à défaut d'un programme, au moins une concordance préalable.

### Les facteurs nouveaux

Une des caractéristiques de la Constitution est que, au

chapitre de la fiscalité, la compétence accordée à la Confédération de prélever l'impôt n'est pas seulement assortie de quelques grands principes d'application, mais que sont précisés aussi les taux maximaux qui ne sauraient être dépassés. La droite a toujours sans concession tenu à ce garde-fou constitutionnel. Les fédéralistes voulaient de surcroît garder sous contrôle les prélèvements de l'Etat central. Certes la droite était largement majoritaire dans les deux Chambres et elle pouvait aussi user du référendum. Qu'importe! Trois précautions valent mieux que deux.

La première donnée nouvelle est le besoin impérieux d'un refinancement de la politique sociale. Elle ne résulte pas d'une boulimie de l'Etat, d'une